

12 décembre 2017



Atelier d'échanges d'expériences

Habitants-es et membres des conseils citoyens, des
partenaires pour l'évaluation et l'observation



Marine RESSON, Responsable du Conseil de développement de Saint-
Nazaire agglomération (CARENE)

Le Conseil de développement est une instance consultative de citoyens-nes qui est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants-es. Les conseils de développement peuvent être très différents d'un territoire à l'autre et la place qu'on leur confère est très variable.

Le Conseil de développement de la CARENE¹ existe depuis 2002 et est composé de 130 membres environ répartis en deux catégories : structures et citoyens-nes volontaires. Il dispose de deux équivalents temps plein et fonctionne avec un président et un Bureau. Il est saisi par la CARENE ou peut s'auto saisir et ses travaux apportent souvent une plus-value à l'expertise technique en offrant un regard citoyen et décalé.

Ainsi, la CARENE a saisi le Conseil de développement sur le nouveau contrat de ville 2015-2020. Le Conseil a souhaité aborder le thème de l'évaluation participative, la participation étant un des enjeux de la politique de la ville, réaffirmé notamment par la loi Lamy du 21 février 2014.

Pour mener à bien cette saisine, un atelier de 15 citoyens s'est constitué et a travaillé pendant un an autour de la problématique suivante : Comment l'évaluation participative peut-elle enrichir l'action publique dans les quartiers prioritaires ou en veille de l'agglomération nazairienne ²?

Cette problématique s'est déclinée en trois questionnements particuliers :

- Sur quels valeurs et principes repose une évaluation participative ? Dans quelle mesure et dans quelles conditions les habitants-es peuvent-ils-elles participer à l'évaluation du contrat de ville ?
- Quels indicateurs sont pertinents pour évaluer ?
- Quelle est la place des représentations et des perceptions de chacun-e dans un dispositif évaluatif ?

¹ 170 000 habitants, 10 communes.

² <https://www.citoyennete-nazairienne.com/index.php/publications>. « L'évaluation participative du contrat de ville de l'agglomération nazairienne ».

Le travail de l'atelier citoyen s'est déroulé en deux temps.

- Le premier temps a porté sur les représentations et les perceptions d'un quartier d'habitat social. Pour ce faire, deux outils ont été mobilisés :
 - Une enquête qualitative au sein du quartier à travers la méthode du parcours photographique
 - Une autre, plus quantitative, réalisée par des étudiants-es de l'Université de Nantes, questionnant la perception et le regard porté à l'intérieur et à l'extérieur du quartier.Cette 1^{ère} phase du travail a demandé un fort engagement de la part des citoyens-nes.
- Dans un second temps, il y a eu un appui d'intervenants-es extérieurs-es avec l'apport de ressources, de contenu et de méthodes participatives....

Ce travail en deux temps a permis de dégager des préconisations. Ces recommandations citoyennes constituent des valeurs, principes et pistes d'actions pour mener une évaluation participative du contrat de ville de l'agglomération nazairienne. Elles s'adressent aux élus-es de la CARENE et aux acteurs-trices concernés-es par la politique de la ville. Cependant, pour les membres de l'atelier, elles devraient servir également aux autres politiques publiques et actions locales dès lors qu'il s'agit de les évaluer avec les citoyens-nes.

Ces préconisations sont, pour les membres de l'atelier, de « *multiples chemins à emprunter, à expérimenter et à découvrir* ». Parmi les nombreuses pistes d'actions recensées, des grands enseignements se dégagent de cette réflexion citoyenne :

- La **complexité du vécu des habitants-es**. Dans une démarche d'évaluation participative, c'est bien la somme des avis individuels qui fait la richesse de la parole citoyenne. Les réalités des habitants-es sont multiples et variables.
- Il convient de mener une évaluation avec les citoyens-nes pour **faire pour** mais aussi **faire avec eux-elles** l'action publique.
- **Associer les démarches qualitatives et quantitatives** c'est favoriser la complémentarité des approches et ne pas les opposer.
- La **notion de bien-être** semble être un indicateur pertinent pour favoriser une démarche positive et constructive.
- L'évaluation participative et les méthodes employées doivent être **transposables aux divers territoires et politiques publiques**.

Concernant le fonctionnement, une interface régulière a lieu entre la CARENE (intercommunalité, plus de 170 000 habitants) et le Conseil de développement. Ce dernier est incorporé au comité de pilotage de la Politique de la Ville ce qui permet aux élus-es et aux techniciens-nes d'avoir un suivi commun lors des travaux sur l'évaluation participative.

Pour les autres thématiques (urbanisme, attractivités culturelles, mobilités...), il y a également une interface continue entre l'institution et cette assemblée de citoyens. Les thématiques sont principalement travaillées avec le format d'atelier citoyens. Par ailleurs, le Conseil de développement de la CARENE va plus loin et offre à ses membres l'opportunité d'enrichir leur connaissance du territoire à travers des visites, des conférences, des rencontres...

Le contexte nazairien sur la participation et la Politique de la ville a amené la ville de Saint-Nazaire à repenser le format des conseils citoyens et conseils de quartier. L'objectif était de ne pas dupliquer les instances. Ainsi des conseils citoyens de quartier ont été mis en place fin 2017. Une commission d'habitants-es, représentant les conseils citoyens, existe à l'intérieur du conseil citoyen de quartier. Ils seront sollicités tout particulièrement sur les questions relatives à la politique de la ville.

Un cycle de formation a été organisé à destination des membres des conseils citoyens. Il y a eu une vraie volonté de ne pas former uniquement les conseillers-ères citoyens-nes mais également les élus-es, les techniciens-nes, les partenaires. Une réflexion a notamment porté sur la posture des élus-es et des techniciens-nes. Une culture est en train de s'impulser dans les collectivités.



Guillaume BERTHOLON, Chef de projets Politique de la ville du Grand Verdun

La communauté d'agglomération du Grand Verdun regroupe 26 communes dont Verdun, commune de 20 000 habitants-es qui comprend deux quartiers prioritaires de la ville (QPV) de 1 500 et 2 600 habitants-es environ et trois Conseils citoyens.

En amont de la création des Conseils citoyens, une réunion publique a été organisée pour expliciter cette nouvelle instance. Au niveau juridique, ce sont des centres socioculturels qui les portent. Chaque Conseil citoyen compte une dizaine de membres. La difficulté est d'y avoir des acteurs-trices de terrain. Il n'y a en effet pas d'acteurs locaux sur ces quartiers qui sont petits. Il y a le Centre socioculturel mais comme il porte le Conseil citoyen, cela pose la question de l'indépendance.

Les Conseils-lères citoyens-nes n'ont pas été associés-es à la construction du contrat de ville mais ont été signataires. Ils-elles ont donc une place dans la gouvernance du contrat de ville et ont des représentants-es dans les différentes instances. Ils-elles ont le même poids que les autres membres représentant les institutions.

Au moins une fois par an, il y a une réunion sur le terrain. Il y a des échanges sur les évolutions du quartier sur un an, une confrontation des visions. Ils-elles sont déjà dans la réflexion, dans le travail en commun.

En 2017, les signataires du contrat de ville ont été sollicités sur l'évaluation. Une première réunion a porté sur ce qu'est une évaluation. Mais ce n'était pas parlant pour les habitants-es (« *charabia administratif* »). La question se posait donc de leur place dans l'évaluation de ce dispositif.

Par contre, les habitants-es, membres des conseils citoyens, avaient envie de savoir si leurs voisins-nes connaissaient la politique de la ville, s'ils-si elles savaient ce qu'est la politique de la ville : droit commun ? Quartier prioritaire ?... Les conseillers-ères citoyens-es voulaient évaluer, mesurer, l'impact de la politique de la ville sur leur quotidien. Mais s'est posée la question de la manière de mesurer l'impact de la politique de la ville sur le QPV. Par facilité, des groupes de travail ont été organisés sur les différents piliers du contrat de ville. C'est une évaluation très institutionnelle (mobilisation du droit commun, évaluation de quelques actions financées, symboliques). Sur chacun des piliers, un questionnaire a été élaboré pour les habitants-es avec des questions très simples comme : est-ce que les habitants-es interviewés-ées connaissent les horaires de Pôle Emploi ? l'adresse de la Mission locale ? ... Ce sont des questions qui concernent leur quotidien.

L'objectif de ces questionnaires est de déterminer si les personnes connaissent le droit commun et l'utilisent, de mesurer l'impact ressenti de la politique de la ville.

L'évaluation consiste en la réalisation d'un diagnostic du quartier comprenant quelques chiffres et la perception qu'en ont les habitants.

La grosse difficulté aujourd'hui est de confronter les discours des habitants-es sur leur quotidien au discours institutionnel sur le long terme.

Echanges

Les principaux questionnements et remarques ont tourné autour de :

- La question de la visibilité des actions qui sont financées par une commune dans un quartier : les habitants-es ne sont pas forcément au courant.
- Le langage institutionnel n'est pas compris par les habitants-es. L'action, dans le langage institutionnel n'est pas l'action pour les habitants-es.

- La question de l'initiative citoyenne dans un cadre contraint : c'est une démarche qui reste volontaire et qui est très fragile. La participation des citoyens-nes pose la question de la mobilisation sur la durée qui elle-même pose la notion de sens, le sens que l'on donne aux choses.
- La question de l'évaluation, de la manière dont on en rend compte. Le retour auprès des habitants-es est très important. Il faut se donner le droit à expérimenter des choses, à innover. Il faut en tirer des enseignements.
On est encore dans la recherche de ce qu'est un conseil citoyen avec l'idée de co-construire une politique publique dont l'évaluation doit prendre en compte l'aspect qualitatif, le ressenti des citoyens-nes.
- La question de la posture des habitants-es : jusqu'où peuvent-ils-elles aller ? Jusqu'où peut-on les impliquer ? Comment on les associe ?
- La question du positionnement des animateurs-trices des conseils citoyens qui parfois sont plus des personnes qui apportent des ressources que de véritables animateurs.
- Des échelles de temps différentes : l'impact des actions est sur temps long ce qui ne correspond pas à l'attente des habitants-es.
- Le fait qu'il ne suffit pas que les citoyens-nes puissent dire : il faut aussi que leur parole soit entendue. Le débat doit pouvoir exister.
- Les conseils citoyens doivent trouver leur place. Les habitants -es qui y prennent part sont là en tant que membres et non en tant qu'individus : il s'agit de porter des préoccupations collectives et non des préoccupations individuelles.